



CONSEIL MUNICIPAL LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du 07 décembre 2022 à 19 heures 30 minutes
Salle d'honneur

Présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. DELBECQUE Benoît, Mme DEPLANQUE Alizée, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

Procurator(s) :

M. BERON Jean-Marie donne pouvoir à M. FLAJOLET André, M. DELANNOY Michaël donne pouvoir à M. DELBECQUE Benoît, Mme GALFRE Carmen donne pouvoir à M. VANYPER Morgan

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BERON Jean-Marie, M. DELANNOY Michaël, Mme GALFRE Carmen

Secrétaire de séance : M. SANNIER Jean-Pierre

Président de séance : M. FLAJOLET André

Le quorum étant atteint, le maire débute la séance.

Monsieur le Maire : J'ai été sollicité par une représentante du groupe d'opposition qui souhaite prendre la parole.

Madame Céline Pluquin : non ce n'est pas moi, c'est Dominique.

Monsieur Dominique Gallois : j'avais cru comprendre que vous souhaitiez consacrer un temps de recueillement pour le collègue tragiquement assassiné c'est ça ?

Monsieur le Maire : oui, parlez bien dans le micro

Monsieur Dominique Gallois : simplement quelques mots par rapport à cette situation qui nous a tous bouleversés à la DGFIP, certains savent il y a quelques jours un de nos collègues dans l'exercice de ses fonctions a été lâchement et tragiquement assassiné à coups de poignard par un contribuable chez qui il faisait un contrôle fiscal. J'en profite pour dire que nous devrions être tous conscients que la bêtise humaine peut nous amener à vivre de telles situations et que personne n'est à l'abri et au-delà de ça, j'entends souvent ici et ailleurs des critiques envers notre profession. Que cela plaise ou non nous exerçons une mission de service public noble qui parfois déplaît et énerve certains parce que nous traitons les usagers, les redevables, les personnes physiques, les personnes morales, les institutions avec la même équité, avec la même transparence, sans souci de la couleur politique, de l'appartenance à telle ou telle communauté. Personnellement, je pense que Céline vous dira la même chose que moi, je suis fier de travailler dans cette administration qui recrute ses agents avec une réelle impartialité comme ce n'est pas le cas partout. Alors arrêtons d'opposer secteur public secteur privé, arrêtons de fustiger l'administration fiscale comme je l'entends de temps en temps dans cette assemblée. Reconnaissons nos valeurs, celles pour lesquelles Ludovic a perdu la vie récemment. Si vous nous permettez un moment de recueillement, je vous remercie Mr le Maire.

Monsieur le Maire : je vous propose de faire une minute de silence

Monsieur Dominique Gallois : je vous remercie

Minute de silence

Monsieur le Maire : bien, nous prenons l'ordre du jour. Je vous propose d'abord d'ajouter une délibération concernant une subvention exceptionnelle pour la chorale, on y reviendra tout à l'heure.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente, y a-t-il des remarques, des questions, des observations, des demandes de correction, d'ajouts de retrait ?

Monsieur Dominique Gallois : un petit ajout si vous le permettez sur le dernier point, sur le formalisme quant au respect du règlement et d'ajouter que nous n'accepterions plus les délibérations a posteriori.

Monsieur le Maire : oui aucun problème là-dessus

Vente de terrain rue des Amuzolres

Si vous en êtes d'accord je vous propose de vendre une partie du terrain à côté du cimetière qui était occupé avant par FABEC qui est maintenant propriété communale, il s'agit de vendre 1 200 m² au prix de 17 850 € à la SCI HKJC qui souhaite installer son activité sur cette zone. Y a -t-il des questions ?

Monsieur Dominique Gallois : oui on se posait la question de savoir quel type de stockage à cet endroit ? le terrain est-il à bâtir ? et ce n'est peut-être pas notre souci mais pourquoi passer par une SCI, dont l'objet n'est que de l'immobilier ?

Monsieur le Maire : sur cette affaire en réalité nous allons découper le terrain en 4 parties. La première partie qui est une bande supplémentaire qui permet l'extension du cimetière. Cela implique des travaux dans les 6 mois qui viennent pour installer une grille séparative d'une part et une haie arbustive d'autre part.

Le 2^{ème} morceau il est déjà matérialisé c'est le parking qui est le long de la Lys. La partie sera vendue, a été vendue on l'a vu la dernière fois à une société à savoir Mr Detollenaere qui avait acheté 4 800 m² mais qui ensuite pour configurer précisément son espace demande à revenir à 4 300 m², ce sera donc une délibération corrective après.

Et ensuite la dernière partie ce sera pour les Services techniques municipaux, nous allons aménager d'une part la possibilité de stocker un certain nombre de matériaux de façon correcte et dans de bonnes conditions, ce sera aussi un espace parking avec deux choses, d'une part un traitement des déchets de cimetière sélectif et bien organisé et d'autre part nous aurons un système qui permettra avec une pièce de 2€ d'avoir un arrosoir normalisé afin de pouvoir aller chercher de l'eau et de pouvoir éviter de faire la publicité pour Lenor ou Cavallès avec tous les pots en plastique.

Ici la dernière partie est à vendre pour cette SCI, moi je n'ai pas à porter de jugement sur le fait que la personne mette en place une SCI pour acheter un terrain. Je précise que pour être clair et aller jusqu'au bout est que cette SCI a l'intention d'installer sur ce terrain qu'elle achète un certain nombre de caveaux et ensemble d'objets funéraires.

Monsieur Guy Vanbergue : c'est donc un terrain constructible alors ?

Monsieur le Maire : c'est une zone d'activités industrielles en fait et commerciales, ce n'est pas du terrain à bâtir. D'ailleurs la loi ne permet pas de construire des maison aujourd'hui à autant peu de distance des cimetières.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? on est d'accord, je vous en remercie.

Donc je profite de la suivante pour vous dire que dans la rue des Amuzoires je demande de modifier la délibération que nous avons prise qui était à 4 800 m² pour revenir à 4 300 m², sur les mêmes conditions de vente d'ailleurs. Pas de problème on est d'accord là-dessus ? pas de questions ? je vous en remercie.

Mutualisation avec la CABBALR – Avenant aux conventions de mise ne place de services communs.

Vous savez que la CABBALR a décidé de supprimer toute une série de services communs qui étaient l'héritage de la fusion avec Artois Flandres et Artois Lys et donc nous n'aurons plus la chance d'avoir l'éclairage public, l'espace jeunesse, le fauchage des accotements routiers communaux, le balayage mécanique, etc.. Tout ceci s'arrête. Par contre est maintenu l'instruction des autorisations au titre du droit des sols sachant que par ailleurs cette instruction est sous-traitée à une société privée qui elle-même sous-traite à une autre société privée, alors...je ne vous fais pas de dessin.

Le relais petite enfance est maintenu parce que là les maires de l'ancienne communauté Artois lys ont quand même réussi à se faire entendre, l'espace jeunesse non et les prestations techniques ne seront plus réalisées. C'est la raison pour laquelle avec Jean-Marie Béron qui est en traitement longue durée et ne peut pas être là ce soir, pourrait le dire mieux que moi c'est la raison pour laquelle nous nous sommes dotés d'un appareil qui nous permettra d'accéder de façon sécurisée au travail de l'éclairage public sous réserve encore que l'interco prenne le temps de former nos agents aux différentes technologies des armoires électriques astronomiques et changement d'éclairage. C'est loin d'être facile et loin d'être facile à obtenir.

Ici il s'agit ce soir de prendre une délibération qui acte la fin de ces activités, qui inscrit ces activités en attribution de compensation au profit de la commune de St Venant, le point d'info jeunesse pour 22 976 € et l'éclairage public pour 23449 €, sachant que par ailleurs même si l'Interco reverse ces sommes à la commune, la commune doit assurer l'ensemble des prestations d'éclairage public ce qui représentera beaucoup plus que ça si on veut le faire correctement.

Et le chapiteau qui n'existe plus pour 2780 €.

Bon je le dis très clairement, vous connaissez mon sentiment là-dessus, je vous demande de m'autoriser à signer l'avenant joint en annexe qui acte la fin des services communs, le maintien des autres services et qui permet surtout à la CLECT de se tenir et de pouvoir transférer les montants correspondants. C'est un peu contraint et forcé mais nous n'avons pas le choix.

Y a-t-il des questions là-dessus ? des demandes de précisions, des demandes de prises de parole ?

Monsieur Christian Gallois : concernant le balayage mécanique on va devoir sous-traiter à une société privée ?

Monsieur le Maire : oui on va prendre une société privée

Monsieur Christian Gallois : effectivement ça va coûter bcp plus cher !

Monsieur le Maire : oui on peut considérer que c'est multiplié par 3

Voilà pour cette question pas d'autres observations ? qui est contre ? qui s'abstient ? on est d'accord à l'unanimité, je vous en remercie.

Convention de partenariat pour la gestion écologique des marais de St Venant avec le Conservatoire d'espaces naturels Hauts de France

Donc le conservatoire naturel des Hauts de France est mieux que nous habilité à donner des conseils pour gérer les espaces communaux dont le marais. Donc le conservatoire c'est une gestion de partenariat, elle implique nos personnels techniques, elle rend compte devant l'assemblée par un rapport de ce qu'elle fait sur ces espaces. On est là dans le cadre classique de la politique de biodiversité qu'on a mis en place depuis plusieurs années, et on cherche les compétences qui nous permettent effectivement d'optimiser la gestion de ces espaces. Pour ceux qui veulent savoir où sont ces espaces précisément le marais c'est tout ce qu'il y a derrière chez Mr Secq puisque nous avons toute une série de propriétés là qui ont une biodiversité assez remarquable d'ailleurs, je ne sais pas si la liste est complète.

Monsieur Christian Gallois : on a la liste des parcelles mais on n'a pas le plan.

Monsieur le Maire : je vous l'enverrai par mail. Y a -t-il des questions là-dessus ? des observations ?

Monsieur Dominique Gallois : j'ai plusieurs questions. Il y a un engagement financier de 1000 € par an de la commune pendant 10 ans, durée de la convention, c'est pour rémunérer le conseil du conservatoire ou après ?

Monsieur le Maire : conseil et interventions

Monsieur Dominique Gallois : et interventions ok, le conservatoire ne demandera pas d'autres contributions à la commune pour telle ou telle intervention ?

Monsieur le Maire : non car le conservatoire reçoit par ailleurs et de l'agence de l'eau et du conseil régional un certain nombre de subventions

Monsieur le Maire : pas de problème ? on est d'accord ? je vous en remercie.

Soutien des jeunes au tissu associatif St Venantais : modification de la délibération

J'explique. Vous savez que la commune de St Venant depuis le 13 avril 2018 fixe une participation au profit des enfants qui entrent en CP, en 6è et en 2^{nde} à 25€ par enfant lors de l'inscription dans une association St Venantaise. Le receveur nous demande de modifier parce que de temps en temps un certain nombre de jeunes a déjà payé la cotisation avant d'avoir reçu l'aide donc le maire propose d'ajouter à la délibération initiale la faculté pour la commune de rembourser directement par mandat la participation de 25 € aux familles lorsque les associations ont encaissé une cotisation. C'est vraiment purement administratif, c'est pour éviter tout problème d'interprétation

Madame Céline Pluquin : juste une question si vous le permettez, vous avez un listing d'utilisation des bons ? savoir combien on en émet et combien sont utilisés réellement ?

Monsieur le Maire : non car nous ne voulons pas faire un calcul du nombre d'enfants susceptibles d'entrer dans les associations, par contre on peut vous dire le nombre d'enfants qui effectivement bénéficient d'un ticket de 25€. On vous le donnera également en pièce jointe pour à la fois les CP, les 6è et les 2^{nde}.

Sinon pas de problème pour cette modification ? je vous en remercie.

Admission en non-valeur

Là il s'agit après moult relances de m'autoriser à statuer en non-valeur pour une facture de centre de loisirs pour 406.15 €. Pas de problème ?

Madame Céline Pluquin : une question si vous permettez ? existe-t-il un tableau de suivi des admissions en non-valeur avec les montants et les personnes concernées pour éviter la récurrence

Monsieur le Maire : il existe un système d'alerte qui fait que de temps en temps on insiste pour un paiement préalable

Monsieur Benoît Delbecque : c'est vrai que là c'est un montant un peu plus important que d'habitude, d'habitude ce sont des montants insignifiants.

Madame Céline Pluquin : ce tableau il est consultable ?

Monsieur le Maire : oui il n'y a rien de secret

On est d'accord là-dessus ? je vous en remercie

ASLH petites vacances tarifs 2023

Madame Sandrine Hannedouche : je reviens de nouveau sur l'accueil de loisirs pour les petites vacances qui en 2023 auront lieu en février, avril et également la Toussaint. Concernant les tarifs ils restent inchangés par rapport à ceux de 2022. En fait le souci c'est que nous avons décidé d'augmenter la rémunération des effectifs de direction et des équipes d'animateurs pour les vacances de juillet et août mais cette augmentation n'avait pas été actée pour les petites vacances. Donc il est nécessaire que je revienne vers vous pour faire en sorte que cette petite augmentation de 5€ pour l'équipe de direction et 3 € pour les animateurs puisse également se faire pour celles et ceux qui gèrent l'accueil de loisirs pour les petites vacances.

Monsieur le Maire : des questions ? non ? pas d'observations ? on est d'accord ? je vous en remercie.

Madame Sandrine Hannedouche : je fais une parenthèse concernant les enfants St Venantais qui sont scolarisés donc la municipalité leur offrira un petit cadeau avec une coquille, les clémentines et également un petit livre jeudi 15 matin pour les maternelles et vendredi 16 dans l'après-midi pour les primaires. Donc vous recevrez l'invitation et si certains élus pouvaient m'accompagner soit le jeudi matin, soit le vendredi après-midi, accompagnés du père Noël pour remettre ce petit cadeau aux enfants scolarisés sur st venant.

Monsieur le Maire : Laure vous enverra à tous demain un petit mot pour que vous disiez si vous êtes présent ou pas afin d'éviter une cohue un jour et personne le lendemain et éventuellement on s'adaptera en fonction de vos réponses.

J'ai encore une autre délibération qui concerne **les tarifs municipaux 2023**. Je vous propose après avis de mon adjoint aux finances et des différents élus de l'exécutif de maintenir l'ensemble des tarifs et de ne procéder à aucune augmentation. Pas de souci ? on est d'accord ? je vous en remercie.

Tarifs de la cantine municipale.

C'est un peu plus compliqué, je vais vous faire un point, vous expliquer où nous en sommes. Je vous propose de prendre une mesure conservatoire qui consiste à maintenir les tarifs même si par ailleurs Christian actuellement pour le compte de la municipalité est en train de travailler sur les demandes que nous considérons excessives de la part du prestataire en ce qui concerne les augmentations et l'application des formules coefficientées que nous avons signées. Christian est-ce que tu souhaites faire un point ou je continue ?

Monsieur Christian Gallois : non pas nécessairement

Monsieur le Maire : Je continue. Actuellement API nous demande de mettre en application une augmentation de 7.3%. Or le calcul que nous avons fait, nous, de la formule nous conduit à une augmentation de 3.74% et nous sommes en train de négocier avec API le périmètre de son intervention pour voir si effectivement l'ensemble des charges qu'il met ou l'ensemble des prestations qu'il met à disposition de la ville de St Venant sont légitimes ou éventuellement si on peut reconfigurer le périmètre de ces prestations. Ce qui veut dire en clair qu'on pourrait très bien imaginer qu'une partie des prestations soit versées au profit de l'activité municipale et de nos propres services. On en discute, on est arrivé au bout, c'est très compliqué, c'est pour cela que je vous demande si vous en êtes d'accord pour 2023 de maintenir les tarifs, il n'y a pas d'augmentation. Si on doit absorber une augmentation, c'est le budget communal qui l'absorbera sachant que soyons clairs aujourd'hui un repas servi à St Venant dans la cantine c'est pour chaque repas 9€ de coût à la commune. Face à cela soit c'est un ticket et le gamin a payé 4.40 € soit c'est un abonnement forfaitaire et le gamin a payé 3.76€. Vous avez tous les chiffres. C'est-à-dire que chaque gamin qui mange au forfait à la cantine de St Venant voit le budget municipal participer à la hauteur de 9 € moins 3.76 €.

Donc maintien et je m'engage dès que la négociation commencée avec Christian et Laure se termine de revenir devant vous, de toute façon nous n'augmentons pas la cantine en 2023. Y a-t-il des questions ? non ?

Monsieur Guy Vanbergue : on a beaucoup d'enfants au ticket ?

Monsieur le Maire : 40 à 45 par semaine, ça dépend des semaines

Madame Christine Toulotte : c'est une semaine avant que les enfants doivent prévenir pour la cantine, quand il y a une urgence, vous acceptez les enfants ?

Monsieur le Maire : s'il y a un problème particulier, l'enfant est pris en charge, si l'enfant ne peut pas venir pour une raison majeure, c'est défalqué.

Par contre je ne vous cache pas qu'il est parfois compliqué de gérer un nombre d'enfants à la cantine parce qu'ils n'ont plus la sagesse que vous aviez au même âge.

DM n°3 budget communal

Je laisse la parole à Benoît Delbecque

Monsieur Benoît Delbecque : le tableau est sur vos tables. C'est majoritairement des recettes. Alors si on prend au niveau des Services Techniques, on avait inscrit pour le panneau lumineux d'information 15 000 €, à ce jour nous avons eu un devis qui nous amène à 41 000 €, avec les coûts de raccordement et de génie civil et le panneau en lui-même. Nous reconsultons par ailleurs pour réajuster cette somme.

Monsieur Dominique Gallois : Benoît si tu permets lors d'une commission de finances, d'ailleurs je m'étonne qu'il n'y ait pas eu de commission de finances pour les tarifs et pour cette DM n°3 mais peu importe, on avait discuté de ce panneau et je me souviens bien avoir dit que 15 000 € ca me paraissait vraiment très faible compte tenu de tout ce qu'il faut acheter car en général je vois passer les factures et il y a 4-5 ans c'était 25 000 € le panneau. Et là on passe de 15 à 41.

Monsieur Benoît Delbecque : alors le premier panneau qui avait été chiffré à l'époque était un panneau monochrome une seule face. Le devis suivant était un panneau double face, Stéphane a fait des recherches.

Monsieur Dominique Gallois : donc ça change le projet ?

Monsieur Stéphane Vanderbeke : petite précision, on avait deux demandes, un simple face et un double face. Pourquoi le double face parce l'endroit qui avait été présélectionné avec le prestataire ainsi que Denis et moi-même on avait imaginé l'idée mais tout dépend les financements que ce panneau pourrait être visible des deux côtés, côté carrefour comme du côté de l'accès à la salle des sports et il est vrai qu'on a plus de frais d'installation que de panneau en lui-même

Monsieur Benoît Delbecque : les frais d'installation se montent à environ 8 000€. La commission on aura l'occasion d'y revenir

Monsieur le Maire : il nous faut 3 devis minimum installation comprise avec méthodologie pour animer le panneau et savoir comment on le nourrit et puis la commission décidera.

Monsieur Benoît Delbecque : au niveau 'mairie autres bâtiments' nous avons un câble pompe du stade, vous savez qu'on a changé tout le câblage pour alimenter la pompe du forage, donc on avait mis cette somme là en BP en investissement, mais on nous a demandé de le basculer en fonctionnement. Donc le retrait de 11 910 €, vous allez retrouver cette somme-là dans le fonctionnement.

Donc au niveau du lave-linge, il faut faire l'acquisition d'un lave-linge et d'un sèche-linge à la cantine. Avoir une machine sur place pour les bavoirs notamment c'est beaucoup plus pratique.

Ensuite vous avez 'acquisitions immobilières', donc là ce sont des frais de géomètre liés au frais d'arpentage liés aux ventes de parcelles dont nous avons parlé tout à l'heure, donc vous les avez en recettes pour 17 850 € et 65 000 €.

Sur la partie 'réparations voies communales', au niveau recettes vous avez l'agence de l'eau pour 97 200 €, vous avez la DREAL/FNADT qui amène 270 000 € supplémentaires, le département 40 018€ en plus et nous avons un moins au niveau du LEADER, c'était du LEADER pour les écluses et le parking des pêcheurs, nous avons un moins de 7 784 €. Je reviendrai sur la partie dépenses à la fin.

Ensuite, vous avez la CABBALR 192 500 € pour les aménagements intérieurs de la maison des associations. Et en dernière page c'est le FCTVA où là nous étions partis sur 429 193 € et on a 175 548 € de moins c'est parce que la vente FABEC avait été intégrée.

Donc là vous voyez que le budget d'investissement est équilibré à 0. Pour l'équilibrer à 0 je vous propose de repartir sur la feuille au niveau réparations de voirie. Donc nous avons remis pour équilibrer 329 346 € en dépenses pour provisionner pour le chemin de ceinture puisque nous envisageons de faire le chemin de ceinture l'an prochain la partie qui se situe des écoles à la gaité avec la reprise jusqu'au carrefour du Cd916.

Donc nous ne pouvons pas être en positif sur un budget d'investissement. Alors Dominique nous dit que si, nous l'avons fait une fois mais nous avons été retoqués par le trésorier qui nous a demandé d'équilibrer le budget, d'où le basculement de 329 346 € dans cette ligne-là.

Par contre vous avez une provision pour réparations inondations, donc là nous avons mis 150 000 € ce sont des travaux programmés dans le budget communal, il y a toute une série de travaux qui vont intervenir.

Le budget est donc équilibré.

Je propose qu'on passe au vote. Il y a des questions particulières ?

Donc qui s'abstient ? qui est contre ?

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : donc je reviens sur la question que j'ai demandé d'ajouter au départ, est-ce que vous êtes d'accord pour accorder une subvention de 500 € à la chorale afin de préparer leur spectacle du 15 janvier, spectacle pour lequel vous allez recevoir une invitation. Pas de souci ? pas d'opposition ? pas d'abstentions ? je vous en remercie.

Monsieur Dominique Gallois : Benoît tu disais que la somme des 11 000 revenait en fonctionnement, il n'y a pas de modification budgétaire sur le budget de fonctionnement ?

Monsieur Benoît Delbecque : non

Monsieur le Maire : alors demandes de subventions DSIL DETR et FNADT

Nous devons faire pour le 15 décembre l'ensemble des demandes. Nous sommes un peu coincés pour 2 raisons. La première c'est qu'il nous faut hiérarchiser l'ensemble des demandes et même aller au-delà parfois de ce qu'on l'on peut espérer avoir parce que les priorités sont nombreuses, les moyens sont moins nombreux et la sélection est assez imprévisible de la part des services de l'Etat.

La 2^{ème} raison c'est que nous n'avons pas pour les chantiers ici parfois les devis exacts et complémentaires qu'il nous faut normalement à chaque fois deux devis pour pouvoir déterminer une hauteur de subvention. Donc ce que je vous demande c'est de savoir si vous êtes d'accord avec les propositions que je vais faire, sachant que ces propositions

seront affinées d'ici le 15 décembre au niveau des chiffres quand ce sera possible et que de toute façon nous reviendrons devant vous pour chaque subvention obtenue avec un plan de financement actualisé après le lancement des marchés.

Le 1^{er} dossier de restructuration que je vous présente est celui du chemin de ceinture, à savoir depuis l'entrée de l'école maternelle jusqu'à la départementale. Nous estimons pouvoir refaire l'ensemble de ce chemin de ceinture, enfouir l'ensemble des réseaux, vérifier avec la CABBALR les eaux pluviales, vérifier également l'état de la conduite eau potable, changer les colliers si nécessaire, refaire les trottoirs de façon sécurisée et obtenir un produit qui permet d'entraîner le ralentissement des voitures pour faire en sorte qu'on arrête de jouer au gym kana. Pour ce faire, le dossier global tel qu'il existe aujourd'hui est estimé à 1 112 500 € et je vous propose de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 20% soit 222 500 € et le FNADT à hauteur de 30% soit 333 750 €. Le reste étant apporté à ce jour par la commune. Je dis à ce jour parce que nous avons encore des discussions également avec d'autres financeurs.

Le 2^{ème} dossier pour lequel je vous demande votre appui c'est la réalisation des 5 logements étudiants sur le site de l'ancien hospice avec une demande de subvention de la DSIL et du FNADT. Le coût global de l'opération est estimé à 716 628 € HT et on demande une DSIL de 286 651.20€ et FNADT de 286 651.20 €. Les fonds propres étant assurés pour l'équilibre de cette opération. Cette opération peut paraître un peu chère sachant que nous sommes soumis à toutes les contraintes environnementales des bâtiments de France.

Le 3^{ème} dossier que je vous présente c'est la réalisation de l'espace culturel dans l'ancienne chapelle de l'hospice qui fait l'objet aujourd'hui d'une opération Fondation du Patrimoine, Opération Stéphane Bern, les deux sont distincts, la chapelle de l'hospice a été sélectionnée comme étant la représentante du Département du Pas de Calais dans l'ensemble du système de subvention et Stéphane Bern est annoncé 1^{er} trimestre 2023 sur la commune de St Venant. Le coût global de l'opération est 1 129 000 € et là-dessus on demande une DSIL de 336 960 € et un FNADT de 225 973 €. J'ai intégré le conseil départemental qui a déjà répondu à hauteur de 186 076.48 €, la Fondation du Patrimoine pour ce qui la concerne assure à aujourd'hui 23 380 €, c'est l'appel aux dons qui a été fait et qui commence à faire des petits.

Voilà les 3 dossiers que je vous propose de déposer auprès des services de l'Etat le 15 décembre. Je dis bien que dès que chaque dossier a été stabilisé au centime près il fera l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des élus. De même que lorsqu'il y aura des financements complémentaires qui ne sont pas inscrits pour l'instant parce qu'ils ne sont pas garantis, je reviendrai vers vous.

Y a-t-il des questions sur ces sujets ?

Monsieur Dominique Gallois : nous n'avons pas de documents remis sur table

Monsieur le Maire : je peux vous les donner, c'est parce que les chiffres n'étant pas stabilisés, je vous les donnerai après le 15 sans aucun problème

Monsieur Dominique Gallois : donc là c'est une demande d'avis que vous nous demandez ?

Monsieur le Maire : oui il n'y a aucun engagement financier, c'est simplement pour savoir si nous pouvons en 2023 avancer sur ces dossiers et avec combien d'argent.

Est-ce que vous souhaitez un vote séparé ?

Madame Céline Pluquin : juste une question si vous le permettez ? Benoît, Chemin de ceinture enfouissement du réseau c'est sûr ? ou on va avoir le même problème que rue d'Aire et rue de Hurtevent ?

Monsieur Benoît Delbecque : là l'effacement de réseau c'est surtout sur la partie EDF, nous ferons également les télécoms également, ce sera fait en même temps.

Madame Céline Pluquin : donc possible en centre-ville mais sur la périphérie ?

Monsieur Benoît Delbecque : tout ce qui est câble adsl restera

Madame Christine Toulotte : ça risque de poser problème au niveau de l'école ?

Monsieur Benoît Delbecque : non parce que ça va démarrer juste après l'entrée des écoles. Une modification de circulation temporaire sera mise en place pendant les travaux

Monsieur le Maire : alors s'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix : qui est contre ? qui s'abstient ? on est d'accord, je vous en remercie.

On arrive aux questions diverses

Je rappelle que l'arbre de Noël pour le personnel communal aura lieu le mardi 13 décembre à 19h à la salle des fêtes

Je réponds aux questions que j'ai reçu

- La commune sera-t-elle prête pour le passage à la M57 sachant les souplesses pour les communes de moins de 3500 habitants ?

En fait nous avons beaucoup travaillé déjà sur ce sujet depuis le 1^{er} janvier de cette année, et le travail effectué pour la mise à jour de l'inventaire est trop important par rapport à nos moyens humains. Le passage se fera donc à la date butoir du 1^{er} janvier 2024

- Mr le maire peut-il présenter à l'assemblée le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables.

Je crois qu'on a mis sur table un petit document qui vous résume l'essentiel de la réponse que vous pouvez attendre.

- Où en sommes-nous avec Payfip. J'ai reçu un avis de sommes à payer et l'offre n'apparaît pas malgré l'engagement lors d'un CM

Alors nous avons vérifié effectivement avec notre prestataire et le lien pour payer en ligne n'avait pas été activé pour les locations de salle et uniquement pour les locations de salle. Donc la chose a été rectifiée. J'en profite pour vous dire que l'offre pour Payfip régie pour le paiement des factures de cantine au ticket ou de garderie est en cours de finalisation

avec les services de la DDFIP. Dès qu'elle sera opérationnelle une information spécifique sera faite aux parents d'élèves du groupe scolaire

- Concernant ce qui a été dit récemment un fauchage des bas-côtés a été réalisé cet été alors que d'autres communes voisines ont fait le choix de respecter la biodiversité

Un premier passage a été fait en mai-juin, un 2^{ème} passage après les naissances et les floraisons a été effectué.

- Analyse financière prospective : lors de la séance du 24/11/2020, le maire a dit qu'il reviendra en commission sur ce sujet en février. Presque 24 mois plus tard l'analyse est-elle réalisée ?

Alors l'analyse est à la fois réalisée et elle est évolutive. Pourquoi elle est évolutive, et bien la réponse elle est dans la question de tout à l'heure. Je vous ai demandé 3 demandes de subvention sur 3 dossiers d'investissement, sur ces 3 dossiers il y en a un qui n'était pas nécessairement prévu au programme, nous devons gérer les urgences et notre analyse de la situation financière est faite et nous considérons que pour l'instant elle est saine, notre seul problème en réalité c'est que l'accélération des investissements que nous réalisons pose un problème parfois en trésorerie.

- Sols argileux, problème de réhydratation des sols, un dossier est-il ouvert par la mairie pour les habitants de la commune ?

Les instructions de la préfecture ont été clairement suivies et le dépôt du dossier se fera au 1^{er} trimestre 2023. Pour information 20 courriers sont parvenus à la commune

- Accès PMR prévu pour l'accès à la mairie et notamment pour l'étage pour la salle des mariages ?

Travaux d'accessibilité impossibles vu les contraintes qui nous sont imposées par les ABF et nous prévoyons de faire une salle en rez-de-chaussée par un jeu de chaises musicales qui fait que normalement le collectif devrait rejoindre courant 2023 les nouveaux locaux qu'il y aura à l'intérieur de l'ancien hospice et nous pourrions récupérer à ce moment là de l'espace pour avoir une salle en rez-de-chaussée qui servirait de salle de réunion et aussi de salle des mariages. J'indique d'ailleurs qu'à chaque fois que nous avons une demande de mariage nous posons la question de savoir s'il n'y a pas de personne à mobilité réduite.

- Vous me demandez ce qu'il s'est passé le 6 novembre entre 19h et 20h Chemin de Ceinture dans les nouveaux locaux de la résidence accueil puisqu'il y a eu intervention du PSIG et des pompiers.

Il y a eu une altercation entre deux résidents et le responsable a été immédiatement exclu de la résidence.

- Des photos ont été prises derrière les bâtiments appartenant à Mr Delannoy jouxtant la propriété de Mr Decoster, peut-on savoir de quoi il s'agit ? Y a-t-il une saisine d'un organisme ?

Je ne sais pas, je ne suis pas chargé de suivre ces affaires-là.

Monsieur Stéphane Vanderbeke : je peux répondre, c'est moi, nous devons faire des photos pour les travaux que vous aviez envisagé à côté, l'accès a été refusé par un locataire donc je n'ai pas insisté, mais c'était de ma propre initiative donc si j'ai fait une erreur je m'en excuse

Monsieur le Maire : merci de ces précisions

- Serait-il possible de voir en commission finances le régime indemnitaire et les primes attribuées à l'ensemble du personnel communal

La délibération qui instaure le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel et celle instaurant la prime de fin d'année sont consultables en mairie sans aucun problème

- Des habitants ont remarqué que les bancs le long de la Lys n'étaient pas entretenus. Est-ce VNF ou la commune qui doit le faire ?

Ça devrait être ni l'un ni l'autre. VNF n'est pas chargé de ça puisque la plupart des bancs sont situés sur l'Eurovéloroute et c'est l'intervention normalement de la CABBALR mais la CABBALR n'intervient jamais donc nous on fait un entretien au printemps, on se substitue parfois à la CABBALR pour toute une série de nettoyages le long du parcours et ça fait l'objet d'une discussion en 2023 sur la répartition des charges entre la CABBALR, VNF, le Département et la commune.

- Après le nouveau marquage au sol de la rue d'Aire, une ligne stop avait pratiquement disparu devant la maison Ducrocq

Elle est réapparue parce qu'il faut laisser faire le travail en temps et en heures

- Que fait la mairie pour économiser l'énergie?

Nous avons pris la décision de passer la température maximum à 19°, ça va vous n'avez pas froid ce soir ? La remise en chauffe a été faite le 26/09, les salles Birgy et la salle des fêtes sont chauffées lorsqu'il y a une manifestation, même chose pour la salle des sports

J'ai su que quelques personnes âgées le 30 novembre à Papinghem s'étaient plaint de n'avoir pas eu chaud. Donc on a sorti le graph qui nous permet de savoir exactement combien il fait. A 9h il faisait 15.5°, à 10h on est passé à 16°, à 12h à 17.5°, à 13h nous étions à 19°, 14h 19°, nous étions à 20° à 15h, 20° à 16h et à 19° à 17h. En fait c'est la différence entre la température réelle et le température ressentie. Donc la moyenne a été de 19.6°. Si maintenant on réalise qu'on a fait des erreurs d'appréciation sur la température on peut y revenir.

Monsieur Dominique Gallois : ça a été rectifié, parce qu'aujourd'hui ils n'ont pas eu froid les seniors

Madame Marie-Claude Bécue : Michèle et moi y sommes allées et 2 personnes se sont plaints

Monsieur Dominique Gallois : c'est que 2 par rapport à la semaine dernière où ils ont vraiment eu froid ;

Madame Céline Pluquin : ils se réunissent à quelle heure ?

Madame Marie-Claude Bécue : de 14h jusque 17h30

Monsieur Benoit Delbecque : c'est un peu comme chez soi, un temps humide on a beaucoup plus froid qu'un temps sec et froid. Après il y a des grands vitrages, donc quand tu es près des fenêtres même s'il fait 19°, on peut ressentir plus le froid c'est possible mais les températures néanmoins sont respectées.

Monsieur Dominique Gallois : ce sont les températures de cet après-midi ?

Madame Marie-Claude Bécue : de la semaine dernière aussi

Monsieur le Maire : moi ce que je vous propose si vraiment il fait beaucoup plus froid, enfin si le froid augmente, par dérogation je passerai à 20°.

- Economie d'énergie pour l'éclairage public. Une analyse permet-elle d'envisager des extinctions le soir?

Benoit quelques mots là-dessus ?

Monsieur Benoit Delbecque : on avait fait une analyse, je vous l'avais remise c'était un descriptif des consommations sur l'année, mois par mois, on s'était aperçu si vous voulez que la plupart des consommations c'était des taxes fixes et certaines liées à la consommation mais que la part de la consommation en elle-même n'était pas si importante que ça par rapport au coût de l'acheminement. Par contre on avait relevé qu'on avait des pics de consommation pour décembre et janvier et on avait fait la relation, c'était lié aux illuminations de Noël. Donc la décision que nous avons prise cette année c'est de restreindre les illuminations de Noël au strict minimum et on a privilégié les aménagements avec des figurines en bois. Par contre il y aura à réfléchir sur le budget 2023 c'est éliminer progressivement, on l'a déjà fait c'était un gros programme dans les années précédentes, tout ce qui est lampes au sodium et les basculer en LED, là les économies sont bcp plus importantes que de couper l'éclairage

Monsieur le Maire : Christian et Benoit sont en train de regarder sur l'utilisation de nouvelles batteries qui permettrait d'être indépendants du système pour pouvoir éclairer

Monsieur Benoit Delbecque : nous avons rencontré une entreprise qui propose des batteries autonomes nouvelle génération, ce n'est plus des batteries au lithium qui dureraient à peine 3 ans. On pourra les tester à certains points lumineux où il est compliqué d'amener du génie civil

Monsieur Guy Vanbergue : concernant l'éclairage, les ST devrait peut être revoir les 2 gros spots qui éclairent toute la nuit

Monsieur Benoit Delbecque : c'est aussi pour la sécurité, il y a du matériel, il y a du fioul, il y a tout un tas d'équipements.

Mais on va regarder.

- Question complémentaire : une délibération est-elle prévue pour l'utilisation du véhicule administratif comme véhicule de fonction par l'agent des services techniques ? l'avantage en nature est-il prévu à cet effet ?

Monsieur le Maire : Je précise que l'utilisation du véhicule administratif n'est pas une utilisation exclusive à partir de là il n'y a pas lieu de prévoir une délibération et de considérer que c'est un avantage en nature

- Des riverains réclament des miroirs aux endroits stratégiques dont la visibilité est réduite lors du redémarrage après un stop. Est-ce envisagé ?

Il y en a un qui est en commande pour le croisement de la rue de Hurtevent rue d'Aire, il n'est pas encore arrivé.

Monsieur Guy Vanbergue : chemin de ceinture on va en remettre un derrière les écoles ?

Monsieur le Maire : choix entre sécurité et vitesse.

Monsieur Benoit Delbecque : contrairement à la rue de hurtevent, dans le chemin de ceinture ça fait ralentir

Monsieur le Maire : la commission pourrait peut-être regarder comment ça se passe et les contrôles vont être faits, et ce n'est pas en multipliant les panneaux qu'on va améliorer la sécurité, les contrôles ça marche un peu mieux

Monsieur Guy Vanbergue : concernant le chaucidou, on ne met pas le marquage au sol sur les dos d'âne ? ça choque.

Monsieur le Maire : ca ne se fait pas, la technique du chaucidou c'est que justement ces espaces là sont des espaces de ralentissement

Monsieur Guy Vanbergue : normalement il ne devrait même pas y avoir de dos d'âne pour les vélos, seulement pour les véhicules, un chaucidou c'est comme ça.

Monsieur le Maire : ah bon.. eh bien on va rappeler les entreprises.

Monsieur Benoit Delbecque : non techniquement on ne peut pas faire ça car la voiture doit se décaler sur la piste cyclable

Monsieur Guy Vanbergue : tu mets deux plots avec un système de chicane

Monsieur le Maire : nous avons réception de chantier demain matin, nous allons dire à l'entreprise qu'elle n'a pas dû comprendre ce qu'on lui demandait

Madame Céline Pluquin : sur la zone de dos d'âne est-ce qu'il serait possible de peindre le 20km/h parce qu'il y a tellement de panneaux maintenant dans cette zone que honnêtement le panneau carré 'attention croisement piétons vélos voitures limité 20'...

Monsieur le Maire : on en parle demain

- Enfin dernière question : la commission finances pourra-t-elle envisager l'étude des dossiers promis pour septembre dernier?

J'avoue de ne pas avoir compris cette question

Monsieur Dominique Gallois : on avait dit en septembre on travaillerait sur les associations pour savoir si effectivement tout le monde faisait son travail de bilan pour que la commission puisse décider en son âme et conscience des subventions plus proches des besoins

Monsieur Benoit Delbecque : on a relancé les associations pour les rapports moraux et financiers, ça a du mal à rentrer, je propose de faire un point en début d'année

Monsieur le Maire : Artois mobilités nous indique qu'ils vont faire un sondage sur les mobilités et donc il y a un certain nombre de personnes qui vont aller chez les particuliers à partir de janvier.

Dernier point la Préfecture a rassemblé l'ensemble des communes qui ont des DR, pour faire des passeports ou des CNI. Je vous indique que St Venant a été considérée comme une commune exemplaire. Nous avons des taux de pré-demandes satisfaits à près de 95% et actuellement nous avons en remise sans RDV 2991 dossiers qui ont été satisfaits. Ça vient de partout.

Mesdames et messieurs je vous remercie de votre attention, de votre participation, de votre soutien, de votre activité au profit de la commune.

Bon retour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Signatures

Président de séance

André FLAJOLET



Secrétaire de séance

Jean-Pierre SANNIER

